

Références du contrat :

I8 1016623

Pour tout renseignement, contactez :

CCM REININGUE ET ENVIRONS
75 RUE DE MULHOUSE
68950 REININGUE
Tél: 03 89 36 64 79
E-mail: 03014@creditmutuel.fr

NUDGE TECH
 23 A RUE DE FESSENHEIM
 68740 BALGAU

C IRD 11/03014

ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés ACM IARD SA, certifions que
 NUDGE TECH

Est titulaire du contrat **MULTI PRO CREDIT MUTUEL I8 1016623** garantissant dans la limite de ses **Conditions Générales, Intercalaires et Conditions Particulières et des garanties détaillées dans le tableau « Garanties » ci-dessous, Intercalaires et Conditions Particulières et des garanties détaillées dans le tableau « Garanties » ci-dessous**, les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile qu'il peut encourir en raison de dommages causés à des tiers du fait de son ou de ses activité(s) professionnelle(s) détaillées ci-dessous :

Activité : Création de site internet

Activité(s) garantie(s) par extension : Création et enregistrement de noms de domaines / conception, réalisation et administration de sites web

Responsabilité civile Exploitation	Acquis
Garantie de base	Plafond de garantie
Dommages corporels	10 000 000 € Par sinistre
Dommages matériels et immatériels consécutifs Dommages immatériels non consécutifs	2 000 000 € Par sinistre 75 000 € Par sinistre et par année d'assurance
Garanties annexes	Plafond de garantie (par sinistre et par année d'assurance)
Faute inexcusable et maladie professionnelle / Maladie professionnelle non reconnue	2 500 000 €
Intoxications alimentaires	1 000 000 €
Responsabilités liées à l'environnement	600 000 €
Vols par préposés	30 000 €
Biens confiés	50 000 €

Responsabilité civile Professionnelle		Acquis
Garantie		Plafond de garantie (par sinistre et par année d'assurance)
Dommages corporels		10 000 000 €
Dommages matériels et immatériels consécutifs		2 000 000 €
Dommages immatériels non consécutifs		200 000 €
Garantie annexes		Plafond de garantie (par sinistre et par année d'assurance)
Frais de retrait		20 000 €
Frais de dépose/repose		20 000 €
Frais de prévention des sinistres		5 000 €
Exportations directes aux Etats-Unis d'Amérique/Canada (dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs, y compris les frais de défense)		Non acquis

Responsabilité civile des dirigeants	Non Souscrit
---	---------------------

Protection Juridique du Professionnel	Acquis
--	---------------

Dans le cadre des activités professionnelles déclarées, sont également garanties au titre de la Responsabilité Civile Exploitation et dans les mêmes limites, les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile résultant de l'occupation temporaire de locaux ou d'emplacements prêtés ou loués pour une durée inférieure ou égale à 30 jours consécutifs.

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des conditions du contrat auxquelles elle se réfère. Elle est valable sous réserve du paiement de la prime, et de toute modification, suspension, résiliation ou annulation postérieure à sa date d'établissement, pour la période du 01/01/2023 au 01/01/2024.

ACM IARD SA